

MESURES

10 et 10 villes

POUR LE CLIMAT EN VUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Décryptage des programmes des candidats aux élections municipales au prisme du climat dans 10 villes françaises qui font partie des principales métropoles émettrices de gaz à effet de serre

Décembre 2019

Le Réseau Action Climat réalisera un décryptage des programmes sous l'angle climat et énergie en vue des élections municipales de mars 2020. L'objectif de cette analyse sera de donner aux citoyens et citoyennes des clés pour décrypter les programmes pour répondre à l'enjeu climatique en s'inspirant des mesures portées par plus de 60 ONG dans le Pacte pour la Transition. Elle concernera les programmes des principaux candidats aux mairies des dix communes faisant partie des dix métropoles les plus émettrices de gaz à effet de serre. Dix mesures phares seront utilisées comme critère de leur évaluation. De plus, une appréciation globale du programme sera réalisée en tenant compte des enjeux locaux et des mesures supplémentaires y figurant favorables ou au contraire défavorables à la transition écologique et sociale.

LES 10 MESURES

LIMITER LA PLACE DES VÉHICULES POLLUANTS ET DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES



POURQUOI ?

En France, 31% des émissions de gaz à effet de serre viennent des transports, dont 52% de la voiture individuelle. Il s'agit donc du principal secteur émetteur de gaz à effet de serre. On estime que près de la moitié des déplacements en voiture se font sur une distance de moins de 3 km, ce qui laisse une marge de progression importante pour des modes de déplacements alternatifs. De plus, les effets négatifs sur la santé de l'exposition chronique à une pollution de fond, notamment pour les populations les plus fragiles, sont connus et scientifiquement documentés. Le transport et la mobilité sont désormais une question de santé publique.

COMMENT FAIRE ?

Aujourd'hui, les collectivités locales ont les compétences pour développer les transports en commun, pour diminuer la place des véhicules en gérant la voirie, pour valoriser et faciliter les mobilités actives etc. En effet, à l'échelle locale, les communes et les intercommunalités sont responsables de la qualité de l'air et de la mobilité durable par leur gestion des transports en commun, des limitations de vitesse et des places de stationnement notamment, par l'aménagement de pistes cyclables ou l'action visant à densifier l'urbanisation pour rapprocher les lieux de vie des lieux de travail etc.

CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

- Soutenir la mise en place d'une zone à faibles émissions d'ici à 2021 sur un périmètre géographique ambitieux, en intégrant les différentes catégories de véhicules polluants, notamment les véhicules individuels, et en prévoyant des mesures d'accompagnement social. Cette zone à faibles émissions devra évoluer vers la sortie complète des véhicules diesel d'ici à 2025 et des véhicules essence d'ici à 2030.
→ Voir la mesure 16 du Pacte pour la Transition.
- Mettre en place un plan vélo de 30 euros par an et par habitant, aménager un réseau express vélo (ou réseau à haut niveau de service) et déployer les autres composantes du système vélo pour rendre toute l'agglomération cyclable.
→ Voir la mesure 15 du Pacte pour la Transition.
- Dans le cadre d'un plan de renforcement des transports en commun pour doubler la part modale des transports en commun en 5 ans, mettre en place une tarification sociale et solidaire basée sur les ressources.
→ Voir la mesure 14 du Pacte pour la Transition.

MENER UNE POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

POURQUOI ?

Lorsqu'il s'agit de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, la question de la production d'énergie et de la maîtrise de l'énergie (rénovation, urbanisme, transports etc.) est au centre des projets à mettre en oeuvre. Le secteur du bâtiment est ainsi le second secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France avec 19 % des émissions, ce qui implique notamment la nécessité de rénover massivement les logements en haute performance énergétique afin de diminuer la consommation d'énergie. Il s'agit d'un enjeu aussi bien climatique que social puisqu'on compte aujourd'hui 7 millions de logements mal isolés et 14 % des Français ont froid dans leur logement.

COMMENT FAIRE ?

La sobriété et la production d'énergies renouvelables sont deux leviers nécessaires sur lesquels la commune doit agir. Les collectivités ont aujourd'hui un rôle dans la production d'énergie, en favorisant et en soutenant les projets d'énergie renouvelable, notamment citoyens. Elles peuvent agir pour diminuer la consommation publique, en optant pour un fournisseur vert pour l'alimentation des bâtiments publics, mais aussi la consommation des particuliers via des mécanismes d'aides et d'accompagnement à la rénovation. Les collectivités locales sont ainsi les plus à même de détecter les situations de précarité énergétique avec les partenaires institutionnels et associatifs.



CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

- ❑ Adopter un plan de rénovation énergétique pour le mandat visant à réduire de 40 % les consommations d'énergie en 2030 ce qui passera par la rénovation en haute performance énergétique de 10 % des logements anciens du territoire d'ici à la fin du mandat ; en ciblant en priorité les logements occupés par des ménages précaires et en mettant des moyens financiers pour l'accompagnement des ménages.

→ Voir la mesure 12 du Pacte pour la Transition.

- ❑ Définir un plan d'action pour devenir un territoire à énergie positive avant 2050 en impliquant les citoyens et les collectivités comme parties prenantes, notamment via des initiatives d'énergie renouvelable citoyennes.

→ Voir la mesure 11 du Pacte pour la Transition.

PROPOSER UNE ALIMENTATION ET UNE AGRICULTURE COMPATIBLES AVEC L'ENJEU CLIMATIQUE

POURQUOI ?

Le secteur de l'agriculture est responsable de 19 % des émissions de gaz à effet de serre en France, dont 48 % proviennent de l'élevage. Lutter contre le dérèglement climatique passe donc par un changement de notre consommation pour avoir une alimentation plus végétale, avec des produits de saison, peu transformés, issus de circuits courts et biologiques. Cette transition doit permettre un accès à tous à une alimentation de qualité. La transition s'accompagne aussi d'un changement des modes de production : il est urgent de construire des systèmes agricoles basés sur l'agriculture biologique, la culture de légumineuses, l'élevage à herbe etc. qui diminuent les émissions de gaz à effet de serre, favorisent le stockage du carbone dans les sols et sont en général plus résilients.

COMMENT FAIRE ?

Les collectivités ont plusieurs leviers pour agir via notamment la restauration collective des employés et des écoles. La transformation des pratiques alimentaires doivent s'accompagner d'une formation et d'une sensibilisation de toutes les personnes concernées. Les collectivités peuvent aider à la structuration de filières agricoles en aidant à l'installation des agriculteurs, en favorisant la distribution des produits via des commandes publiques et en investissant dans les infrastructures nécessaires, comme des légumeries. Elles peuvent aussi agir via leurs compétences en aménagement du territoire en décidant de la part urbanisée du territoire, des zones agricoles à protéger etc.

CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

- ❑ S'engager à avoir au moins 75 % de l'alimentation de la restauration collective qui soit biologique, locale, équitable et parmi ces 75 %, au moins 40 % biologique. Instaurer au moins 2 repas végétariens par semaine d'ici à la fin du mandat.

→ Voir la mesure 7 du Pacte pour la Transition.

- ❑ Mettre en place ou participer à un Projet Alimentaire Territorial prenant en compte la résilience alimentaire et appuyant la structuration de filières paysannes, biologiques et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

→ Voir la mesure 5 du Pacte pour la Transition.



METTRE FIN AUX GRANDS PROJETS INUTILES QUI ACCENTUENT L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

POURQUOI ?

Le développement des centres commerciaux en périphérie pose plusieurs problèmes majeurs pour les émissions de gaz à effet de serre en augmentant la part de l'étalement urbain, cela conduit à la dégradation des propriétés des sols et de la biodiversité et peut augmenter les risques d'inondation et les pics de pollutions. L'étalement urbain implique aussi, la perte de capacité de stockage du carbone des sols et l'allongement des distances favorisant l'usage des véhicules individuels. Par ailleurs, la mise en place de zones commerciales vide les centres villes de leur dynamique économique au détriment d'une économie relocalisée qui développe les productions locales.



COMMENT FAIRE ?

Les élus locaux peuvent agir sur l'aménagement de leur territoire via notamment les plans locaux d'urbanisme et les schémas de cohérence territoriaux. Ceux-ci fixent les règles d'implantation des commerces sur chaque territoire. Ils peuvent ainsi geler l'extension des zones commerciales notamment sur le foncier agricole ou naturel, et orienter le développement commercial dans des logiques de proximité.

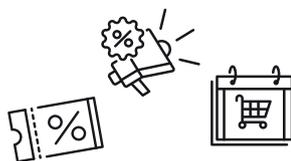
CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

- Décider d'un moratoire sur toute ouverture ou extension de grandes surfaces pour rester en deçà d'un seuil critique à partir de 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitant-es d'ici 2020
- Voir la mesure 9 du Pacte pour la Transition.

POUR LIMITER LA PLACE DE LA PUBLICITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC

POURQUOI ?

L'enjeu de la publicité vis à vis du climat est triple : en premier lieu pour des questions de sobriété car la publicité pousse à la consommation de biens alors qu'il est aujourd'hui nécessaire de la réduire. De plus, elle est dédiée principalement à des annonceurs pollueurs issus des secteurs de la grande distribution et de l'automobile. En second lieu, la publicité est un secteur énergivore : les écrans publicitaires lumineux consomment ainsi sept fois plus d'électricité que des dispositifs traditionnels et sont sources d'une pollution lumineuse qui affecte la biodiversité et aussi le cycle du sommeil des citoyens. Enfin, la fabrication et les déchets des équipements publicitaires difficiles à recycler sont émetteurs de gaz à effet de serre.



COMMENT FAIRE ?

Des Règlements Locaux de Publicité peuvent être élaborés et/ou révisés par les communes ou les intercommunalités. Ils doivent aller au-delà de la réglementation nationale en limitant la place de la publicité dans l'espace public. Si elles ne peuvent pas agir sur le contenu des publicités, les collectivités peuvent décider de diminuer leur visibilité, ceci en arrêtant les contrats de mobiliers urbains publicitaires, en limitant leur taille et leur type, en réduisant leur nombre dans l'espace public etc.

CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

- Proscrire les écrans numériques publicitaires dans le Règlement Local de Publicité RLP.
- Voir la mesure 22 du Pacte pour la Transition.

POUR RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

POURQUOI ?

3 % des émissions de gaz à effet de serre en France viennent des déchets, dont 84 % sont dues à leur stockage. Il est donc nécessaire aujourd'hui de réduire la production de déchets à la source, mais aussi de mieux les collecter et les valoriser. Il s'agit d'un enjeu économique pour les collectivités puisque le transport et le traitement des déchets représentent un coût non négligeable : il est donc indispensable de mettre l'accent sur les politiques de prévention. Enfin, les déchets sont sources de richesse : ainsi les déchets organiques, qui constituent 1/3 de nos ordures ménagères, peuvent être valorisés pour soutenir le compostage et la méthanisation qui produit de l'énergie.



COMMENT FAIRE ?

Les collectivités territoriales ont la main sur la collecte et la gestion des déchets, ce qui représente une opportunité pour les territoires : si les déchets sont valorisés comme matière première dans des filières, cela crée par exemple des emplois locaux et peut être une source d'énergie. Les communes et intercommunalités ont donc un rôle important à jouer sur la valorisation des bio-déchets, la mise en place des tarifications incitatives dans la collecte, la réalisation d'un système de traitement des déchets à proximité de leur lieu de production etc.

CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

- Appliquer le tri à la source des biodéchets, en instaurant une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte pour tous les usagers et le cas échéant les commerçants (redevance spéciale). Cette généralisation de la collecte séparée doit s'accompagner d'une sensibilisation renforcée des usagers à la prévention des déchets et aux gestes de tri.
- Voir la mesure 18 du Pacte pour la Transition.

LES 10 VILLES

Le Réseau Action Climat a sélectionné les **10 VILLES CŒUR DES PRINCIPALES MÉTROPOLES** françaises émettrices de gaz à effet de serre d'après le classement réalisé par le WWF en 2018.

→ QUEL EST LE LIEN ENTRE «VILLE», «MÉTROPOLE» ET ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

La Métropole est le nom donné aux intercommunalités les plus peuplées, une intercommunalité étant un regroupement de communes. Lors des élections municipales, communes et intercommunalités sont intimement liées. En mars prochain, les électeurs voteront pour élire le maire de leur commune. Or, les élections intercommunales sont réalisées par les élus des communes membres en proportion de la population représentée: ainsi, les élus représentants des villes les plus peuplées ont plus d'importance dans l'élection des conseillers communautaires. **L'ambition pour le climat et le programme de l' élu communal influenceront les politiques portées à l'échelle de l'intercommunalité.**

→ QUELLES SONT LES VILLES SÉLECTIONNÉES POUR LE DÉCRYPTAGE ?

Le Réseau Action Climat a donc sélectionné les 10 communes suivantes, qui sont les villes coeur des métropoles les plus émettrices de gaz à effet de serre. Elles sont classées des plus émettrices à la moins émettrice : **Paris, Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Nice, Strasbourg, Rouen.**

